

Extrait des délibérations du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 3 juin 2010

L'an deux mille neuf, le 3 juin 2010 à 17.30 heures, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par Loïc RAOULT, le Président en date du 27 mai 2010

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Christian URVOY, Marie Françoise LE LEPVRIER, Philippe GUEGAN, Frédéric BERROD

ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVALE, Gilbert BERTRAND

LANTIC : Hugues LESAGE, Nicolas HEURTEL

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Dominique BLANC, Mariannick KERVOELEN, Mathieu TANON, Georges BREZELLEC

TREVENEUC : Louis GAUFFENY

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Isabelle QUERE par Dominique BLANC, Martine POIGNONNEC par Mathieu TANON

TREVENEUC : Daniel NORMAND par Louis GAUFFENY

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE, Anne LE ROY

LANTIC : Christian LEMAITRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Louis GAUFFENY

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur, Anne CHATTON secrétaire

DELIBERATION N° 2010-074

Chaudière bois piscine

Le prix du gaz de la piscine a augmenté de 56% depuis 2004 passant de 0.0275 €/kWh à 0.0464 €/kWh. Souhaitant ne plus être aussi dépendant de cette énergie pour cet équipement, la communauté a commandé une étude en 2007 au bureau d'études Exoceth pour connaître les possibilités de mise en place d'une chaudière bois.

Cette étude actualisée en 2009 et 2010 fait apparaître que la mise en place d'un tel équipement permettrait un retour sur investissement sur 10 ans. Cependant au delà de l'aspect économique il est noté que ce projet comporte une dimension environnementale importante par le biais d'utilisation d'énergie renouvelable. De plus il est rappelé que le développement de la filière bois induit une création de richesse locale en terme d'emploi. Aussi, si la CDC accepte l'implantation d'une chaudière bois pour la piscine, il est nécessaire de lancer toutes les démarches cette année afin de bénéficier des subventions allouées pour ces projets.

Vu l'avis favorable du bureau du 25 mai 2010

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Autorise le Président à solliciter l'ADEME, et le CG 22, dans le cadre du dispositif « Plan Bois Energie Bretagne » pour une subvention,
- Accepte de lancer une consultation pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'une chaudière bois à la piscine Goelys.